



Bonjour à tous,

J'espère sincèrement que vous êtes tous en forme !

Je reviens vers vous pour vous donner quelques infos en attendant le compte rendu de notre prochain CA qui se tiendra mardi 12 mai prochain.

⇒ En premier lieu, je vous transmets un extrait d'un courrier de Mr Morette, Maire de Montlouis sur Loire. (en date du 21/04/2020)

1 / « Concernant les subventions pour l'année 2020 : l'ensemble des subventions de fonctionnement et d'investissement, votées pour l'année 2020, seront versées dans leur intégralité selon le calendrier habituel. »...

... « 2/ Nous étudierons avec vous les situations financières délicates qui pourraient naître de cette crise. Aucune association ne sera laissée en situation difficile à l'issue de cette crise. Nous nous engageons également à accompagner la reprise associative en septembre en mettant en place, dès que le nouveau Conseil municipal sera installé, la carte jeune 12-25 ans proposée dans notre programme 2020-2026. Celle-ci prévoit entre autres avantages pour les jeunes, une aide de 30€ annuelle pour adhérer à une association montlouisienne. Ce dispositif sera encore plus utile cette année pour accompagner la reprise de vos activités.

3/ Nos services seront mobilisés pour remettre en fonctionnement les locaux dédiés à la vie sportive et associative dès que les modalités du déconfinement seront précisées. Nous serons attentifs à désinfecter les locaux. Bien évidemment, ce redémarrage sera progressif car l'ensemble des bâtiments publics est concerné. Un plan de reprise d'activités est actuellement à l'étude et nous serons en mesure de vous communiquer les délais concernant les différents sites. »

⇒ En deuxième point, je vous transmets des informations (date du 5 mai 2020) de la mairie de Montlouis quant à la pratique de notre sport après le 11 mai.

- « **Seule la pratique sportive individuelle en plein air** (y compris avec rassemblement de dix personnes au maximum) dans les espaces ouverts autorisés, sera possible à partir du 11 mai et jusqu'au 1er juin au moins. Elle pourra s'effectuer, sans limitation de durée et sans attestation, à condition de **respecter les règles de distanciation physique** et une limite de distance du domicile inférieure à cent kilomètres. Une distance de dix mètres au minimum devra être respectée entre deux personnes pour le vélo et la course à pied, et **une surface de quatre mètres carrés par personne pour toute pratique statique.**
- Concernant **les salles de sport** (gymnases, piscines) et le sport individuel à l'intérieur, ils **sont interdits jusqu'au 1er juin à minima**. Au-delà de cette date la décision de leur éventuelle réouverture sera connue fin mai.
- Les sports collectifs et de contact (intérieur comme en extérieur) sont interdits jusqu'au 1er juin à minima.

Le ministère de sports donnera des instructions au préfet dans le champ du sport et un guide relatif à l'accueil du public dans les équipements est attendu. »

⇒ Je compte sur vous pour respecter ses règles !

⇒ Enfin, je vous informe que le CA a pris la décision d'annuler le 3D prévu le 27 et 28 juin, pour des raisons d'incapacité de respect des mesures d'hygiène et de sécurité préconisées.

Prenez soin de vous !

Nadia BOUILLY, Présidente de la CAVL.